

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-203 du 15 Juin 1982

portant création des Recettes-Perceptions
du Trésor dans les Districts Urbains de
Cotonou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982, portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 78-356 du 30 Décembre 1978 portant limites et dénominations des circonscriptions administratives et les textes modificatifs Subséquents ;
- VU le décret N° 69-47/PR/MEF du 17 Février 1969, portant organisation des services du Trésor national ;
- VU le décret N° 71-188/CP-MF du 29 Septembre 1971 portant classification des Postes Comptables Subordonnés du Trésor ;
- SUR proposition du Ministre des Finances ;
- LE Conseil Exécutif National entendu, en sa séance du 2 Juin 1982 .

DECRETE :

Article 1er. - Il est créé dans chacun des Districts Urbains de Cotonou une Recette-Perception du Trésor dont le ressort territorial couvre toute l'étendue du Territoire des Districts respectifs.

.../...

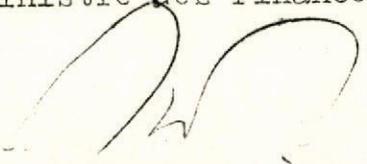
Article 2.- Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 15 Juin 1982

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,


Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 2 PG/PPC 2 SGG 4 MF 10
MINISTERES 21 DPE-DLC-INSAE 6 IGE ET SES SECTIONS 4 DCCT-ONEPI-
Gde. Chanc. 3 DB-DCF-DSDV-DI 16 TRESOR 10 BCP 2 UNB-FASJEP-INSJA-
BN-DAN 10 PREFET ATLANTIQUE + DISTRICTS 8 PREFETS 5 JORPE 1.